

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

PAR LA SOUSSIGNÉE, Sonia Gagné, Greffière Trésorière

QUE : -

Les membres du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton adopteront le budget pour l'année financière 2026 ainsi que le programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028, lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil située au 108 avenue Ouellet.

Toutes et tous sont les bienvenus !

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 5^e jour du mois de décembre 2025.


Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Sonia Gagné, secrétaire-trésorier, de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 16 et 17 heures, le 5^e jour de décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour de décembre 2025.


Greffière Trésorière